

**Rapport de la commission sociale, jeunesse et enfance du 23 mars 2022**

Rapporteuse : Barbara LANZILAO

**M 142 – 21.12 LE MENTORAT, UN INSTRUMENT ESSENTIEL DE SOLIDARITÉ  
INTERGÉNÉRATIONNELLE**

La Conseillère municipale Socialiste, motionnaire, explique que cette motion va permettre aux jeunes de profiter et de partager l'expérience des aînés. Ceux-ci pourraient les guider dans leur choix professionnel futur. Ce type d'aide est fondé sur le bénévolat. La Suisse compte de nombreuses personnes âgées qui pourraient aider les jeunes à s'orienter. La motion demande au Conseil administratif de voir comment aider les jeunes à trouver du travail.

Mme GUILLAUMOT, Déléguée à l'emploi au Service de la cohésion sociale, explique qu'elle est en charge de la Délégation à l'emploi, dont le cœur de métier est l'accompagnement individuel. L'équipe est composée de 4 conseillères en insertion professionnelle, 1 éducatrice sociale chargée de la prestation « appartements-relais », 2 personnes qui travaillent à l'encadrement au café Nénuphar pour faire de l'insertion professionnelle, 1 personne en charge des dossiers de candidatures (CV, lettres de motivation) et des ateliers (techniques en recherche d'emploi, constitution du dossier de candidature) et 1 personne chargée de l'administration de la Délégation. La Délégation suit environ 600 dossiers par année, à raison de 60 à 80 par conseiller-ère. Les besoins sont de nature différente et le délai d'encadrement varie en fonction de ces besoins. Il n'y a pas de critères stricts d'accueil. Parmi les bénéficiaires, la part des jeunes est de 20%, surtout des 18-25 ans. Les conseillères en insertion utilisent de nombreux outils différents, tels que l'entretien individuel, les mises en situation de travail (stages, petits jobs), les ateliers et le mentorat.

Mme GUILLAUMOT signale que le mentorat a été mis en place récemment à l'occasion d'un appel à projet remporté par la Délégation à l'emploi de Vernier en 2020. Les 22 premiers binômes ont été mis en place en 2021. Le projet a évolué en fonction des besoins constatés sur le terrain. Au départ, le projet visait les jeunes de moins de 25 ans, mais la Délégation a préféré cibler les besoins et non des populations précises. Selon le questionnaire d'évaluation remis à cette première volée, 96% des mentors et mentorés interrogés se sont dits satisfaits du projet. Pour Mme GUILLAUMOT, le mentorat apporte beaucoup d'avantages aux jeunes, tels que le fait de pouvoir bénéficier d'un regard professionnel sur leur parcours, d'avoir un expert qui peut apporter de l'information et rendre les choses concrètes pour eux, d'avoir une oreille attentive dans les challenges de la vie professionnelle et d'élargir les horizons et le réseau. Elle relève que cet outil doit servir de complément au travail de la Délégation à l'emploi. Toutefois, il est important de ne pas négliger le fait que certains jeunes sont en difficulté ou exclus du système éducatif. Les mentors doivent être adaptés à leurs besoins et le choix des binômes doit être fait de manière consciencieuse. Il faut également faire attention aux types de populations aidées, car le travail de mentorat sera différent pour un apprenti ou pour un migrant. Il est important que le jeune adhère au projet. Le mentorat doit être un outil supplémentaire et doit être cohérent avec les institutions, car il existe de nombreux professionnels ou structures pour aider les jeunes (FO 18 par exemple). Concernant les mentors, la Délégation s'est interrogée sur le rôle des retraités. Même s'ils peuvent devenir mentors, il est important de bien cerner l'objectif et le besoin du mentoré. Le marché du travail bouge très vite et il est nécessaire de ne pas créer un décalage entre les conseils donnés et la réalité du terrain.

Pour conclure, la Délégation estime que les attentes soulevées par la motion nécessitent un renfort du programme de mentorat existant. Pour cela, un renfort à temps plein est nécessaire pour 20 binômes. En effet, pour que le programme soit pertinent, cela demande un gros travail en amont pour créer les binômes.

La question se pose de savoir si le système de mentorat actuel peut être étendu à des publics plus vulnérables. Il est important de vérifier que le mentorat est un bon outil pour cette population. L'acceptation de la motion est un signe donné pour une éventuelle reconduction du mentorat pour une deuxième volée, tout en analysant si son cadre et son public doivent être modifiés.

Le projet sera présenté en commission, soit dans sa version actuelle, soit dans une version modifiée qui répondra aux invites de la motion. Il relève que l'engagement demandé aux mentors est limité à quelques heures par mois, ce qui est un élément important pour faire perdurer le bénévolat.

Le Conseiller municipal Socialiste aimerait savoir s'il y a des jeunes parmi les mentors. Mme GUILLAUMOT répond que les mentors sont essentiellement des personnes actives et qu'il y a quelques personnes de moins de 30 ans. De plus, certains mentorés semblent d'accord de devenir mentors.

**Les commissaires n'ayant plus de questions, le Président (SOC) passe au vote de la motion M 142 – 21.12, Le mentorat, un instrument essentiel de solidarité intergénérationnelle, qui est acceptée par 8 OUI (3 SOC, 2 V, 1 MCG, 1 PLR, 1 UDC) et 1 abstention (1 PDC-VERT'LIBÉRAUX).**

La Conseillère municipale PDC-Vert'Libéraux tient à préciser que ce qui est demandé par la motion existe déjà, raison pour laquelle elle s'est abstenue. M. KETTENACKER, Chef du service de la cohésion sociale, répond que le projet de mentorat actuel fonctionne grâce à des fonds externes qui permettent de financer 20% du temps de travail. Il n'est pas sûr que ces fonds soient pérennisés.